

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 février 2015

CP2015_02_20
id. 1533

L'an deux mille quinze le vingt trois février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. HEBRAL

**CONVENTION TRIPARTITE CONSEIL GÉNÉRAL/
TARN-ET-GARONNE HABITAT/ASSOCIATION "PAS SANS TOIT"
AVENANT 2015**

La Commission Permanente a délibéré le 24 juin 2013, autorisant Monsieur le Président du Conseil Général à signer une convention tripartite avec l'association « Pas Sans Toit » et le bailleur social Tarn-et-Garonne Habitat pour une action d'accompagnement et de mise à l'abri de familles vulnérables, inscrites dans un parcours d'accès aux droits.

Pour mener à bien cette action, cette convention visait notamment la mise à disposition de deux logements relevant du parc de Tarn-et-Garonne Habitat au bénéfice de l'association « Pas Sans Toit ». Dans ce cadre, cette association a bénéficié pour l'exercice 2014 d'un financement pour deux logements à hauteur de 16 000 €.

Pour l'exercice 2015, afin de poursuivre et de consolider cette action, un troisième logement, relevant du parc géré par Tarn-et Garonne Habitat, pourrait être mis à la disposition de l'association « Pas Sans Toit », portant le financement à hauteur de 24 000 €. Ceci ferait l'objet d'un avenant à la convention tripartite.

Il vous est proposé d'approuver les termes de cet avenant dont les modalités financières (participation du Conseil Général) seront réglées dans le cadre du budget FSL.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 24 juin 2013 autorisant Monsieur le Président du Conseil Général à signer une convention tripartite avec l'association « Pas Sans Toit » et le bailleur social Tarn-et-Garonne Habitat pour une action d'accompagnement et de mise à l'abri de familles vulnérables, inscrites dans un parcours d'accès aux droits,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant à la convention susvisée mettant à disposition de l'association « Pas sans Toit » un troisième logement portant ainsi le financement à 24 000 € ;
- Précise que les modalités financières seront réglées dans le cadre du budget FSL ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité. M. MASSIP n'a pas participé au vote au titre de la procuration de M. GONZALEZ Président de Tarn-et-Garonne Habitat.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET